Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_324-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_324_020_4.2 : Création d'un poste non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation au service jeunesse

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président, en charge des ressources humaines, rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'avait été créé en septembre 2023 un emploi non permanent à temps non complet, en substitution aux contrats d'engagement éducatif conclus chaque mercredi et sur les vacances scolaires pour assurer l'animation à l'accueil de loisirs jeunes Cogl'ados à Maen Roch.

Depuis le départ de l'agent occupant ce poste, le service jeunesse rencontre de grosses difficultés de recrutement. Un agent ayant occupé des missions d'animation pendant les vacances de la Toussaint est intéressé pour occuper ce poste du 1er février 2026 au 31 août 2026.

Par conséquent, Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charges des ressources humaines, propose :

- **D'autoriser la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation de catégorie C à compter du 1er février 2026 jusqu'au 31/08/2026 à temps non complet à hauteur de 26.60/35ème annualisé sur le motif d'un accroissement temporaire d'activités ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement correspondant en référence aux dispositions de l'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique ;**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_324-DE

- **De fixer la rémunération de l'agent en référence à un emploi de catégorie C – sur le 1er échelon du grade d'adjoint d'animation et à l'indice minimum de rémunération en vigueur - complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui mis en place par délibération à Couesnon Marches de Bretagne.**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT